Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal
Séance du 21 mars 2024.

Présents :
M. Christophe BASTIN, Bourgmestre - Président;
Mme Nathalie LEKEUX, M. Arnaud GERARD, Échevins;
M. Gérard COX, Président du CPAS;
M. Werner DE GIEY, M. Olivier BAUDOIN, M. Julien BARREAU, Mme Céline DESSEILLE, Mme Isabelle SCOHY, M. Raphaël PAPART, M. Dimitri BOUCHAT, Conseillers;
M. Luc GREGOIRE, Directeur Général;

Excusé :
M. Francis CLEDA, Conseiller;

Absente :
Mme Hélène ROUYRE, Échevine;

Objet : DMF: Acquisition du bien sis Rue René 42 - 44 - Accord de principe

Le Conseil Communal en Séance Publique

Vu la circulaire du 23 février 2016 portant sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux ;
Considérant la proposition et l'accord du propriétaire du bien sis rue René 42 - 44 de vendre celui-ci à la commune pour le montant forfaitaire de 5.000 eur ;
Vu l'accord de principe du Collège communal du 15 février 2024 ;
Considérant que la commune dispose d'une prime (SPW) à l'acquisition (3.000 eur), et d'une prime (SPW) à la démolition (2.000 eur) ;
Considérant que l'acquisition du bien est réalisée dans un but d'utilité publique, en collaboration avec le SPW, à savoir l'assainissement du Domaine Mayeur François (zone HP);
Décide A l'unanimité :
- d'émettre un accord de principe sur la proposition d'acquisition du bien sis Rue René, 42 -44 pour le montant de 5.000 eur dans un but d'utilité publique, sous réserve du montant de l'estimation ;
- de transmettre le dossier au Comité d'acquisition pour la réalisation du projet de l'acte.

Par le Conseil Communal :
Le Directeur Général,
sé) Luc GREGOIRE

Le Bourgmestre - Président,
sé) Christophe BASTIN

Pour extrait conforme :
Le Directeur Général,

GREGOIRE Luc

ADMINISTRATION COMMUNALE ONHAYE - NAMUR -

Le Président,

BASTIN Christophe